

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **21**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **22/03/2022**

Date d'affichage : **31/03/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 07 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **sept avril** à 18h30, le conseil municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la **Bastide PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD –

POUVOIRS :

Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Christiane LARDAT / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Isabelle FARNET-RISSO à Philippe CHILARD / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

ABSENTES :

Isabelle BRUSSAT – Audrey MICHEL –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du compte administratif :

Le compte administratif 2021 dégage en section de **fonctionnement un résultat excédentaire de 5 485 301,59 €** (contre 4 225 059,17 € en 2020).
En investissement, le résultat de clôture de la section s'élève à **+ 629 371,05 €** (contre + 696 576,87 € en 2020).

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

A -DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **14 921 153,75 €** et enregistrent une augmentation de **2,86 %** par rapport au compte administratif 2020.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à **4 106 976,85 €** en hausse de **8 %** (+304 355,92 €) du fait de la reprise des activités après le confinement subi en 2020 et représentent 27,5 % des dépenses réelles.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Achat de prestations de services	101 134 €
Alimentation	93 768 €
Honoraires	77 680 €
Fournitures diverses	48 660 €
Combustibles	41 758 €
Transports	26 182 €
Locations mobilières	21 012 €
Maintenance	19 753 €
Catalogues & imprimés	19 261 €
Vêtements de travail	19 223 €
Entretien autres biens mobiliers	18 425 €
Honoraires divers	16 391 €
Formation	15 772 €
Annonces & insertions	14 246 €
Energie, électricité	12 098 €
Carburants	11 799 €
Autres fournitures non stockées	-161 722 €
Eau & assainissement	-48 062 €
Frais d'actes & de contentieux	-26 526 €
Taxes foncières	-21 564 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à **8 902 579,43 €** et augmente de 3,96 %.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 59,66 %, contre 60,5 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données 2020).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) s'élève à **745 136,99 €** soit en légère augmentation par rapport à 2020 (+19 156 €) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (+11 002 €) et au reversement d'un trop perçu sur l'attribution de compensation de 2020 (8 124,63 €).

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour (19 322,36 €).

Le chapitre 65 transferts versés (subventions, participations) s'élève à 912 757,22 € et baisse de 13,24 % (- 139 246 €), du fait principalement de la baisse des créances irrécouvrables (- 127 736 €) et comprend notamment :

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- L'augmentation de la subvention au CCAS de 14 900 €, pour un total de 166 900 €,
- La baisse des subventions aux associations du fait de leur moindre activité -25 651 €,
- La baisse de la contribution au centre de gestion pour le personnel privé d'emploi -15 398 €,
- Les **participations aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) sont stables autour de 35 765 €,
- Les **autres participations** (crèches, cinéma et colonies) s'élèvent à 307 776,02 € (+7 171,46 €), notamment avec la participation versée pour les crèches (297 356,02 € soit +5 751,46 €), celle pour l'exploitation du cinéma (10 k€ au lieu de 9) et le versement de participations pour les colonies (+420 €).

Le chapitre 66 (frais financiers) s'élève à **239 487,11 €**, en baisse de 36 709,94 € (-13,29 %) par rapport à 2020.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) s'élève à **14 216,15 €** et baisse de 71 375 € ; en effet, 2020 avait enregistré l'annulation d'une astreinte pour la taxe sur la publicité (19 000 €) et le débet du comptable public (49 000 €). Par ailleurs, les annulations de recettes sur exercices antérieurs diminuent également de près de 17 382 € et les subventions exceptionnelles versées aux associations de 12 950 €.

B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **18 168 777,06 €** et enregistrent une augmentation de **4,74 % (+ 821 546,59 €)**.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à **1 064 128,50 €**, en hausse de 7,07 % principalement du fait de la reprise des activités après confinement (cantine, centres de loisirs) et représentent 5,86 % des recettes réelles (soit encore sous leur niveau d'avant crise : 6,05 % en 2019).

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **11 763 973,22 €** et augmentent de 11,74 %.

Ce chapitre comprend :

- le produit de la fiscalité locale (8 592 062 € soit +720 422 €),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (1 431 505,82 € soit +514 534 €) +56,1 %,
- l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (826 029,44 € soit -22 889,66 €),
- et diverses autres taxes pour un total de 879 457,96 € (+83 856 €) :
taxe de séjour (189 656,26 € soit -22 890 €), taxe sur l'électricité (413 969,57 €, redevances d'occupation du domaine public (155 491,73 € soit -8 263 €), taxe locale sur la publicité extérieure (120 340,40 € soit +36 726 €).

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le **produit de la fiscalité locale (8 592 062 €)** augmente de 9,15 % du fait de la réforme de la fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences principales étant compensées par l'attribution du taux départemental de taxe foncière qui passe ainsi de 14,01 % à 29,50 % ; le produit se décompose comme suit :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires & TH sur logements vacants : 1 725 591 € (-2,9 M €) -62,9 %,

Taxe sur le foncier bâti : 6 751 169 € (+3,595 M €) +114 %,

Taxe sur le foncier non bâti : 64 763 € (-318 €),

Rôles supplémentaires TH&TF : sur exercices antérieurs 34 918 € (-60 750 €).

Enfin, rappelons que pour connaître la réalité du produit de la fiscalité locale, les recettes doivent être minorées du montant du reversement opéré au titre du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) qui figure en dépenses (chapitre 014) pour un montant de 704 671 €.

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 835 421,85 €**, en forte diminution (-16,69 % soit -367 690 €).

En effet, à la baisse continue de la DGF (-50 391 €) s'ajoute la suppression des compensations d'exonération des taxes d'habitation (-403 612 €) et des divers remboursements (-22 270 € correspondant à la participation du pôle de santé à l'achat de masques FFP2 en 2020).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 065 736,91 €** et baissent de 3,43 % (-108 945,95 €) du fait notamment du reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal (-81 960,42 €), de la redevance portuaire (-25 491,80 €) et des redevances d'occupation versées par l'aire de carénage et les plaisanciers de Port-Gisclette (-29 894,95 €).

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à **128 199,75 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils diminuent de plus de 132 000 €, correspondant en grande partie aux cessions immobilières et de matériels réalisés en 2020 (-106 241 €), aux régularisations sur exercices antérieurs (-30 783 €) et remboursements de sinistres (-14 693 €).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **311 316,83 €** et augmentent de 124 023,76 € (+66,22 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...). A titre d'exemple, les contrats aidés étaient au nombre de 16 au 31/12/2021 contre 7 l'année dernière.

C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2021, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **3 450 595,70 €**.

Les reports sur l'exercice 2022 s'élèvent à 3 896 288,68 €.

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Celles-ci se répartissent comme suit :

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 273 056,94 € ;

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 583 881,73 € ;

Les immobilisations corporelles - matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 320 291,06 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 268 273,80 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 5 092,17 € au titre des ravalements de façades.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent à **2 177 538,76 €** auxquels s'ajoutent les reports sur l'exercice 2022 (3 896 288,68 €) et se répartissent comme suit :

	CA	Reports
CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)	268 273,80 €	318 160,36 €
Frais études	30 913,57 €	171 492,00 €
Frais de document urbanisme PLU	7 110,78 €	95 522,70 €
Concessions et droits similaires	24 602,99 €	19 463,52 €
Annonces et insertions	3 564,00 €	1 944,00 €
CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)	5 092,17 €	0,00 €
Subventions façades	5 092,17 €	0,00 €

	CA	Reports
CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)	320 291,06 €	1 330 825,96 €
Autres matériels (tous services)	85 556,55 €	0,00 €
Véhicules & engins	58 992,64 €	47 870,25 €
Equipements sportifs	33 601,35 €	26 951,93 €
Matériel & mobilier écoles	32 726,32 €	0,00 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier (divers services)	30 518,37 €	119 074,14 €
Equipements cuisines, cantines & EAL	24 343,07 €	0,00 €
Voirie, mobilier urbain	23 535,00 €	2 952,00 €
Equipement CMM, manifestations, culture	18 305,94 €	0,00 €
Equipement Police Municipale	6 670,11 €	4 710,46 €
Plantations & matériels espaces verts	6 041,61 €	9 583,18 €
Acquisitions foncières	0,00 €	1 119 684,00 €

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CHAPITRE 23 (travaux)	1 583 881,73 €	2 247 302,36 €
Marché à commande - voirie	447 401,82 €	162 326,04 €
Autres travaux de bâtiments divers	432 714,91 €	83 421,34 €
Voiries, réseaux : traçages, ponts, galerie Rialet, plage ...	226 859,44 €	339 320,56 €
Eclairage public	224 219,71 €	73 728,36 €
Travaux écoles, crèches, cantines	144 565,07 €	64 642,88 €
Travaux équipements culturels	53 217,05 €	212 899,71 €
Vidéoprotection	32 968,57 €	48 819,36 €
Equipements sportifs	21 935,16 €	42 776,11 €
Travaux de voirie & réseaux PUP	0,00 €	1 219 368,00 €

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- travaux de la galerie du Rialet (1^{ère} phase) : 153 548 €
- travaux de la couche de roulement route des Mines : 94 971,60 €
- aménagement et sécurisation route des Mines : 49 173,60 €
- travaux chemin du Magnan : 41 977,20 €
- création de regards en centre-ville : 30 690,96 €
- aménagement de trottoir du Canadel : 25 936,80 €
- aménagement des abords de l'école Fontvieille : 20 430,30 €
- réfection en partie du parking des Marines : 25 066,80 €
- réfection terrain de tennis : 19 737,00 €
- création parking à côté du cimetière Saint-Maur : 14 052,60 €
- création d'une barrière bois rue du Rialet : 12 696 €
- aménagement nouveau sanitaire place Victor Hugo : 9 257,40 €
- création accotement avenue de l'Argentièrre : 8 257,20 €
- nivellement de la plage des Marines : 7 344 €
- travaux de signalisation : 7 499,88 €
- enrobés rue du Volcan : 5 875,20 €
- aménagements PMR Galerie Raimu (4 651,80 €) et école de voile (4 594,20 €)

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 224 220 € avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 144 565 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Fontvieille), la réfection de la toiture et la pose d'une pompe dans la chaufferie de l'école Fontvieille, le changement de fenêtres à la cantine Fontvieille et des travaux de peinture dans les différents sites ;
- des travaux dans les équipements sportifs pour 21 935 € ;
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 485 932 € dont 303 721 € pour l'annexe de la mairie et 45 990 € pour le Château.

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**L'endettement :**

Au 31/12/2021, la dette communale se compose de 20 emprunts (1 de moins qu'en 2020) et s'élève à 8 636 473,50 € (contre 9 909 380,44 € au 31/12/2020).

Pour rappel, sur le budget principal, l'encours de la dette en 2013 s'élevait à 13,62 M€.

85,6 % de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Les 13 % d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

Le taux moyen de la dette est de 2,61 % et sa durée de vie moyenne de 4,98 ans.

La capacité de désendettement totale* est de 2,7 ans en 2021 (contre 3,7 ans en 2020).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 496 008,99 €** et se répartissent comme suit :

Le chapitre 10 (dotations, participations) s'élève à **2 210 732,79 €**, en hausse de 585 780,56 €.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (1,1 M € au lieu de 0,8 M € en 2020) le reste étant constitué du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 535 815 € (+160 946 €) et de la taxe d'aménagement pour 574 917,79 € (+124 834,56 €).

Le chapitre 13 (subventions, participations) s'élève à **283 176,20 €** et augmente de 73 645,20 €.

Il s'agit de la participation pour amendes de police (77 049 € soit -77 482 €) de la participation de l'Etat au titre de la relance du logement (186 800 €), de la subvention au titre de la réserve parlementaire (9 300 €) et des avances au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique de l'école Fontvieille (1 561,12 €) et du Château (système de chauffage / rafraichissement et fenêtres) pour 8 464,88 €.

Les autres subventions attendues figurent en reports :

- 47 669 € pour l'Etat (DETR pour l'aménagement de l'immeuble 4, avenue Georges Clémenceau),
- 160 832 € pour le solde de la DSIL du Château,
- 29 661 € pour le solde de la DSIL de l'école Fontvieille,
- et 1,135 M € pour le PUP des Coustelins.

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le chapitre 16 s'élève à 2 100 € correspondant à des cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu etc...).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

Ces résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif de l'exercice 2022.

Il est précisé que le résultat d'investissement (excédent de 629 371,05 €) doit être corrigé de l'apurement du solde du compte 1069 suite au passage à l'instruction M57 (-100 658,12 €), soit un excédent à reporter de 528 712,93 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christiane LARDAT et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion* et qui peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	15 897 754,27 €
Section d'investissement - Mandats émis :	3 539 815,33 €
Total Dépenses :	19 437 569,60 €

Section de fonctionnement - Titres émis :	18 257 996,69 €
Section d'investissement - Titres émis :	3 472 609,51 €
Total Recettes :	21 730 606,20 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	2 360 242,42 €
Section d'investissement (déficit) :	-	67 205,82 €
Total :	+	2 293 036,60 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2020 :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	3 125 059,17 €
Section d'investissement (excédent) :	+	696 576,87 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+	5 485 301,59 €
Section d'investissement (excédent) * :	+	629 371,05 €
Total Excédent * :		6 114 672,64 €

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses :	3 896 288,68 €
Recettes :	1 547 778,05 €
Solde des RAR :	- 2 348 510,63 €

*avant apurement du compte 1069

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le **22 AVR. 2022**  **504**

ID : 083-218300424-20220407-DCM2022_036-DE

N° 2022/036

CM du 07/04/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après apurement du compte 1069, les résultats de clôture sont les suivants :

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) : + 5 485 301,59 €

Section d'investissement (excédent) : + 528 712,93 €

Total Excédent : 6 014 014,52 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 22 POUR - 7 CONTRE** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSOT - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Etienne LANSADÉ